

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

VISANT À INSTAURER UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE POUR LES JEUNES EN
FORMATION - (N° 323)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 12

présenté par

M. Muller, Mme Le Pen, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry,
M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti,
Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau,
Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessigny,
Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé,
Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet,
Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard,
M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Lelouis,
Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet,
M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux,
M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul,
Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc,
M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon,
M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et
M. Villedieu

TITRE

Après le mot :

« à »,

rédiger ainsi la fin du titre de la proposition de loi :

« promouvoir l'assistantat dès le plus jeune âge ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi visant à instaurer une allocation d'autonomie pour les jeunes en formation ne fera que détruire la valeur travail. Or d'après les chiffres de l'Observatoire national de la vie étudiante, chacun sait que 40 % des 2,6 millions d'étudiants en France exercent, en parallèle de leurs études, une activité rémunérée.

Cette allocation avoisinant le niveau du salaire minimum encouragerait les étudiants à ne plus travailler. Il s'agirait d'un mauvais signal qui risque de favoriser l'assistanat dans notre pays. Il n'est pas pensable de plonger les Français dans ce cercle vicieux dès le plus jeune âge alors que la jeunesse, porte d'entrée dans l'âge adulte, doit être cette période pendant laquelle nous apprenons à être récompensés de notre labeur.

Dans un souci d'égalité et de bon sens, le groupe Rassemblement National souhaite récompenser les jeunes qui travaillent, en leur apportant soutien financier. Il s'agirait d'instaurer, pour tous les étudiants français, résidant en France et qui occupent un emploi, un complément de revenu versé par l'État à hauteur de 20 % de leur revenu (plafonné à 200 euros mensuels) et à 30 % pour les étudiants boursiers (plafonné à 300 euros mensuels). Ce complément serait conditionné à la validation du concours ou des semestres d'études. Notre proposition permettrait également d'encourager les entreprises à déclarer les emplois des étudiants, permettant ainsi de contribuer à leur protection sociale de demain. C'est avec une telle mesure que nous pourrions récompenser la détermination de ces étudiants qui participent à la vie économique du pays, et pas autrement.